



# La bonne adresse grâce à l'ADN<sup>(1)</sup>

L'adresse est la clé de l'accès aux services pour les habitants, les entreprises et les collectivités. Le service national de l'adresse du Groupe La Poste les aide à améliorer sa performance.

L'adresse est l'élément indispensable pour assurer la livraison de l'ensemble des services à la population : accès des secours, raccordement à la fibre, services à domicile, livraison des courriers et colis.

La particularité de l'habitat diffus et de la géographie en zone montagneuse génère des problématiques spécifiques aux territoires de montagne. Localiser une maison isolée dans un lieu-dit ou encore un chalet d'alpage utilisé quelques mois pendant l'été, sans indication de rue ou de numéro, peut s'avérer difficile pour les services de secours et faire perdre de précieuses minutes en cas d'urgence.

Par ailleurs, les territoires de montagne sont souvent des zones touristiques. L'importance économique de cette activité leur impose de faciliter l'accès des personnes et des services. Pouvoir visualiser sur une carte le lieu de sa location de vacances et l'atteindre facilement grâce à une adresse précise et unique *via* un guidage par GPS est particulièrement utile.

De même, les plus grandes stations accueillent un nombre croissant de touristes étrangers qui ont de nouvelles exigences en termes de service parmi lesquelles la qualité de l'accès à Internet.

La commune de Villard-de-Lans, dans le Vercors, a fait confiance à La Poste pour dénommer et renuméroter ses voies. Maintien à domicile des aînés, mise en place de la fibre optique à horizon 2021-2022, attractivité touristique, etc., les divers projets de la commune nécessitaient une adresse de bonne qualité. Le développement de Villard-de-Lans ayant créé un décalage entre le plan d'adressage établi en 1994 et l'état d'avancement de l'habitat en 2018, les dysfonctionnements récurrents de distribution du courrier, les difficultés des sociétés de services pour livrer à domicile ou du service départemental d'incendie et de se-

## ÉTENDRE L'ACCÈS À LA FIBRE, UN ENJEU D'ATTRACTIVITÉ

La fibre s'impose comme un élément essentiel d'attractivité des territoires : il y va de la qualité de vie des habitants mais aussi de la dynamisation du tissu entrepreneurial.

Le plan France très haut débit vise la couverture de l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2022. Sans numéro, le raccordement à la fibre n'est pas possible. Or, 2,8 millions de points de distribution ne sont pas numérotés. Aussi, les collectivités sont invitées à mettre en place les conditions optimales d'installation de la fibre en procédant notamment aux opérations d'amélioration de leurs adresses.

À chaque adresse numérotée est associé un code Hexaclé - créé par La Poste - qui constitue sa carte d'identité alphanumérique. L'Autorité de régulation des télécommunications électroniques et des postes (Arcep) a rendu son utilisation systématique pour le raccordement à la fibre. Ce code, fourni aux opérateurs (service payant), leur permet de mettre en œuvre l'interopérabilité.

## LA POSTE ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITÉS

La numérotation et la dénomination des voies sont des compétences municipales. Disposer d'une adresse précise permet de bénéficier de livraisons de services, de colis ou de colis.

La Poste accompagne les collectivités dans leur démarche d'amélioration de la qualité de l'adresse à travers son offre d'aide à la dénomination et numérotation des voies : diagnostic de la qualité de l'adressage, conseils, accompagnement dans la mise en œuvre du projet et communication auprès des administrés pouvant aller jusqu'à la pose des plaques de numéros et noms de rues.

cours (SDIS) pour se rendre à la bonne adresse, ont poussé la commune à agir.

Serge Chalier, adjoint au maire en charge de l'urbanisme, revient sur cette expérience : « Nous avons choisi La Poste, en tant qu'expert de l'adressage, comme partenaire et prestataire pour nous accompagner. Elle a procédé à un audit des anomalies existantes dans la commune. Cela a pris beaucoup plus de temps que ce que nous avions imaginé. Il a fallu prendre en compte les contraintes de la norme de l'adresse. Le plan d'adressage s'est achevé au bout de 18 mois environ. Une véritable concertation a été mise en place avec des réunions tous les samedis pour rencontrer les riverains. Il nous est même arrivé parfois d'organiser deux rencontres pour un même hameau afin que les habitants se mettent d'accord sur le nom de leur voie. Nous avons aussi beaucoup travaillé avec les syndicats. Nous leur avons expliqué les enjeux de cette action, les avantages pour les riverains, les démarches administratives à effectuer et les modalités de mise en place. La Poste nous a aussi aidés sur ce point. Son principal avantage, c'est le relais local des facteurs qui ont été associés à la démarche. Leur connaissance du terrain a été précieuse. Une équipe a pris en charge le dossier et a mis un comité de pilotage en place. »

Les habitants de Villard-de-Lans attendent maintenant la phase opérationnelle du projet : la pose des panneaux de rue et des numéros. C'est l'heure du bilan pour la municipalité qui voit désormais la matérialisation de ces mois de travail : « La démarche a été appréciée par les habitants. Elle était attendue. La concertation nous a assuré ce succès et permis d'améliorer le service au public », conclut Serge Chalier.

(1) Aide à la dénomination et à la numérotation des voies.